

DÉPÊCHE DU 22/10/2018

Auvergne-Rhône-Alpes: la Région alloue des crédits à plusieurs hôpitaux de proximité

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #collectivités territoriales #hôpital #investissement #finances #formation #accès aux soins #médecins #libéraux #Espic #télémédecine #Auvergne-Rhône-Alpes

LYON, 22 octobre 2018 (APMnews) - Le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé vendredi l'attribution de crédits à plusieurs hôpitaux de proximité, dans le cadre du renforcement de son plan global de lutte contre la désertification médicale.

Dans un dossier de presse diffusé à la suite d'une conférence de presse donnée vendredi, la collectivité régionale rappelle qu'elle a mis en place un dispositif pour "moderniser les établissements publics de santé en zones rurales prioritaires".

Il a permis, par exemple, d'accorder 300.000 euros pour l'acquisition d'un scanner à l'hôpital de La Mure (Isère) et 1 million d'euros pour la "réhabilitation" de l'hôpital Moze à Saint-Agrève (Ardèche).

Vendredi, la Région a annoncé l'extension de son dispositif pour "soutenir les 38 hôpitaux de proximité" qui sont les "fondamentaux dans l'armature de santé des territoires".

La collectivité, qui indique se baser sur la définition d'hôpital de proximité que lui a fournie l'agence régionale de santé (ARS), précise qu'elle alloue ainsi de 3 à 5 millions d'euros par an à ces établissements.

Par exemple, elle a décidé d'accorder une subvention de 500.000 euros à l'hôpital local de Buis-les-Baronnies (Drôme) pour "relancer le projet de restructuration qui dormait depuis 10 ans".

Elle aussi décidé d'investir 1 million d'euros dans l'hôpital de Mauriac (Cantal, 254 lits et places) pour "permettre notamment la restructuration du court séjour, des urgences et la réfection du bâtiment (cloisons, isolation, équipements sanitaires et mobiliers)". "Construit en 1976", cet établissement "n'a pas bénéficié de travaux significatifs depuis", souligne-t-elle.

Le conseil régional, présidé par Laurent Wauquiez (Les Républicains), confirme par ailleurs qu'il a doublé les aides pour les projets de création ou d'extension de maisons de santé "situées en zone sensible". Comme il l'avait déjà annoncé en septembre 2017 (cf [dépêche du 13/09/2017 à 12:32](#)), ces aides ont été relevées de 100.000 euros à 200.000 euros.

Il précise que depuis 2016, il a ainsi attribué des aides à 80 maisons de santé, dont 13 situées dans la Loire et 9 dans le Rhône, pour un total de 12,4 millions d'euros. En 2018, 28 structures sont financées à hauteur de 4,2 millions d'euros.

La collectivité rappelle à cette occasion qu'Auvergne-Rhône-Alpes "est l'une des régions les plus touchées par la désertification médicale". Elle précise que "plus d'un médecin sur cinq a plus de 60 ans et que la région doit faire face à de grandes inégalités". "La suppression du numerus clausus n'est pas

une solution suffisante", estime-t-elle en faisant référence à une des mesures du plan Ma santé 2022 présenté en septembre par Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.

Bourses aux internes de médecine générale, primes d'installation et renforcement des CESP

Par ailleurs, afin d'"inciter les médecins à s'installer en zone rurale", la région poursuit son dispositif d'attribution de bourses aux internes en médecine générale de 3e et 4e cycles pour des stages en zones rurales.

De 2.400 € à 3.000 € sont alloués à chaque stagiaire par semestre. Sur 2016, 2017 et le premier semestre 2018, 322 internes en ont bénéficié.

La région favorise également l'installation en zone rurale par le biais d'une prime de 10.000 euros en contrepartie d'un engagement à exercer au minimum 2 ans dans la zone. Elle précise que "36 bénéficiaires sont prévus d'ici 2019".

Elle confirme aussi la poursuite de son programme baptisé "Présence régionale" pour "fixer les jeunes médecins sur le territoire" et qui permet de compléter le contrat d'engagement de service public (CESP) à hauteur de 300 € par an.

Ces mesures d'incitation "ont permis l'arrivée de 120 médecins dans les zones rurales prioritaires de la région", assure-t-elle.

Financement de solutions de téléconsultation

La Région annonce également investir de 10 millions à 15 millions d'euros par an dans des "dispositifs innovants": bus médicalisés et solutions de téléconsultations.

Elle précise qu'elle souhaite "pouvoir rapidement installer des cabinets de téléconsultation dans ses zones rurales en finançant les équipements et le matériel, à hauteur de 25.000 euros par cabinet".

Pour cela, elle a fait une demande à l'ARS pour la certification de l'entreprise Healphi, qui expérimente sa solution de téléconsultation dans le Loiret. Elle explique qu'une certification de l'ARS pour toute l'Auvergne-Rhône-Alpes lui permettra d'expérimenter la solution de Healphi avec son conventionnement (remboursement par la sécurité sociale et les complémentaires).

san/nc/APMnews

[SAN2PGZVE4]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=326835&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12Ktqyb9kb1kh3MIQVZlgBiKrTg1CkZbwPkC2aHmFes_lj9yqZyR5cnDzJWhHd9ypyg5Tjt0yIrM3jpcYJ-7023_GeQiRrN0BbRzQvzoY-qHUr1BQ1gb6kH00E-

IS080XSRsa1ajigReaH_h4VQbtl3qXkpCcZL1_BTHDVbhTq4Dv_NAE0GSx-343rG5vgcep36Hn7vANmvPXfU.